



DECRET D/2022 / 0508 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS À DES POSTES DE
COMMANDEMENT**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu le Communiqué N° 001 du 05 Septembre 2021 du CNRD, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu l'Ordonnance N° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/ du 20 août 2022, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/0035/PRG/CNRD, du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale ;
- Vu le Décret D/2021/0015/PRG/CNRD, du 12 octobre 2021, portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les Officiers dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les postes de commandement ci-après :

1. Commandant de la Région Opérationnelle Maritime de Conakry :

Capitaine de Vaisseau Mohamed Lamine **TOURE**, matricule **17957/G**, en remplacement du Capitaine de Vaisseau Boubacar **DIAKITE**, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

2. Commandant Adjoint de la Région Opérationnelle Maritime de Kamsar :

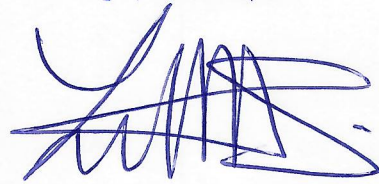
Capitaine de Vaisseau Ansoumane **CONDE**, matricule **17333/G**, en remplacement du Capitaine de Frégate Abdourahman **CAMARA**, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

3. Commandant Adjoint de la Région Opérationnelle Maritime de Boffa :

Capitaine de Vaisseau Sekouba **MARA**, matricule **20792/G**, en remplacement du Capitaine de Vaisseau Fodé 2 **CAMARA**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2/ : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 21 OCT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA